

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 17

OBJET : Tableau des effectifs 2019 : créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 30 octobre 2019.**

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer et supprimer les postes suivants :

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
Un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	DCVA	01/12/2019
Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'adjoint administratif à temps complet	DAF	01/12/2019
Un poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	DEJ	01/12/2019
Un poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'adjoint d'animation à temps complet	DEJ	01/12/2019
6 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	6 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3DSTAU 1PM 2DEJ	01/12/2019
10 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	10 postes d'adjoint technique à temps complet	5 DSTAU 1Secrétariat général 2 DEJ 1 DAS 1 PM	01/12/2019
2 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade	2 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	DEJ	01/12/2019
1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	1 technicien	DSTAU	01/12/2019

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191117-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

COMMUNE DE RIOM

1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 6/20 ^{ème} (30%)	Avancement de grade, en lien la décision de la collectivité du Cendre, principal employeur	1 assistant d'enseignement artistique 6/20 ^{ème} (30%)	DCVA	01/12/2019
Adjoint technique	Transformation d'un poste DSTAU	1 technicien	DSTAU	01/12/2019

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création à compter de la date figurant dans le tableau et la suppression des postes susvisés, après avis du comité technique du 17 octobre 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191117-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM